

# Charte des comités de quartiers

## Préambule

Outils privilégiés d'expression des habitants, les comités de quartier favorisent l'exercice d'une citoyenneté active en donnant la possibilité aux Livronnais d'être acteur de la vie locale.

Lieu d'information, d'échanges, de débats et outils de démocratie participative, les comités de quartier œuvrent à l'amélioration du cadre de vie de tous les habitants de la commune, ils sont une instance au service du « bien vivre ensemble à Livron ».

Leur fonctionnement doit permettre l'expression de tous, leur organisation doit garantir une égalité de prise en compte des opinions, avis et proposition des habitants.

Cette charte fixe le fonctionnement et les rapports entre la Ville et les Comités de Quartier.

## 1) Principes fondateurs

### a) Renforcer le dialogue élus / citoyens

- Favoriser un contact direct élus / Habitants
- Mieux prendre en compte les attentes et interrogations des citoyens
- Développer des relations de proximité dans les quartiers.
- Organiser la circulation de l'information municipalité => habitants et Habitants => municipalité

### b) Participation citoyenne à l'action publique

- Améliorer la compréhension des projets en proposant une information accessible et transparente sur l'élaboration et la mise en œuvre des projets.
- Enrichir les projets et les décisions en prenant davantage en compte l'avis des usagers
- Favoriser l'acquisition d'une culture des sujets communaux et territoriaux

### c) Valeurs

Les membres du Comité s'engagent :

- Au respect des libertés individuelles et au principe de non-discrimination que ce soit pour des motifs politiques, religieux ou philosophiques.
- A favoriser le dialogue dans le respect mutuel, l'écoute active et la recherche de solutions.
- A entretenir des relations franches et constructives.

## 2) Fonctionnement des comités de quartiers

### a) La composition

Peuvent être membres du comité de quartier :

- Tous les habitants du quartier de plus de 16 ans.
- Toute personne travaillant de manière permanente sur le quartier (commerçants, instituteurs...)
- Les représentants des associations à caractère « local » sont invités à participer.

Un élu municipal qui sera « référent de quartier ».

### b) Le découpage

La commune est découpée en 6 quartiers :

1. Livron Centre Sud
2. Livron Centre Nord
3. Domazane
4. Petit Robins
5. Saint Genys
6. Haut Livron

Le découpage peut évoluer à la demande des comités concernés : modification des limites, division, regroupement... dans la mesure où le nombre de membres reste suffisant, et en accord avec l'adjoint à l'action citoyenne.

Les cartes des comités de quartiers sont en annexe.

### c) L'organisation

Le pilotage

Il est réalisé par le bureau.

Le bureau est constitué de l'élu « référent de quartier » et d'un ou plusieurs « correspondants de quartier », personnes majeures désignés parmi les membres du comité de quartier.

Les principales missions des correspondants sont :

- Communication
- Programmation des réunions
- Etablissement des ordres du jour et Comptes rendus
- Planification et suivi des actions

Ils sont désignés pour 3 ans lors de la première réunion.

L'élu « référent de quartier » fait les liens avec municipalité.

Le bureau peut organiser des rencontres avec les Services ou d'autres élus si nécessaire.

Le rôle du comité

- Est un Lieu d'expression et de débat pour les habitants
- Contribue à transmettre les attentes des habitants à la municipalité
- Contribue à informer les habitants
- Encourage l'expression, la participation des habitants du quartier.

- Propose des actions sur tout ce qui touche la vie du quartier.
- Propose des animations pour les habitants.
- Améliore les liens inter générationnels et de voisinage.
- Rend le quartier plus accueillant, plus vivant.

#### Les réunions / groupe de travail

- A minima 2 réunions par an avec ordre du jour et compte rendu, le dernier donnant lieu à un bilan annuel de l'activité. Elles sont ouvertes à tous les habitants du quartier.
- Un ou des groupes de travail peuvent être mis en place sur des thèmes particulier si nécessaire : il devra établir un cahier des charges simple définissant le périmètre doit être établi et un compte rendu sera présenté au comité en fin de travail. Les groupes de travail se réunissent autant de fois que nécessaire sans traçabilité imposée.
- Une salle peut être mise à disposition gratuitement par la mairie.
- Une assemblée annuelle des comités de quartier, composée à minima des bureaux des différents comités permet de partager les expériences, et éventuellement de proposer des évolutions de la charte.

L'adjoint en charge de l'action citoyenne s'assure du bon fonctionnement des comités.

### 3. Engagement des correspondants de quartier

L'engagement en tant que correspondant de quartier est pour une durée de 3 ans, celui-ci pourra toutefois être annulé par un simple courrier.

Chaque correspondant de quartier autorise la ville à mentionner son nom avec la dénomination de Correspondant de quartier, à diffuser sa photographie et son adresse (et/ou son adresse mail) sur tous les supports de la ville.

#### **La signature de la charte fait preuve d'engagement et accord :**

***Je soussigné :***

***Adresse :***

***Mail :***

***Téléphone (non diffusé) :***

***Déclare approuver la charte exposée ci-dessus***

***Livron Sur Drôme le :***

***Signature***